

Calculs des **aires des 25 lacs** présents dans les 3 bassins versants des 3 ruisseaux :
Le LABOURDASSE - Le MINISTRE – Le SAMAZAN et leurs affluents.

Dans le cadre des 2 enquêtes publiques :

<https://www.lot-et-garonne.gouv.fr/participation-electronique-amenagement-zones-a8007.html>

<https://www.lot-et-garonne.gouv.fr/enquete-dup-parcellaire-amenagement-zones-d-a7920.html>

Ce document est actualisé le 17 octobre 2022

Objectif :

Démontrer que la somme de ces 25 aires est supérieure aux aires inondables des 3 bassins de rétention d'eau sujet de ces 2 enquêtes publiques pour 2.7 millions d'€ TTC.

Bassin de Vidounet sur le LABOURDASSE	9.3 ha inondables	Roquefort
Bassin de Pitot sur le Ministre	3.1 ha	Moirax
Bassin de Samazan sur le ruisseau éponyme	1.8 ha	Aubiac

Les surfaces totales inondables lors d'une crue de type Juin 2008 sont de **14.2 ha**.

Outils cartographiques : carte d'état-major au 1/25 000 et <http://adour-garonne.eaufrance.fr/carto/carte>

Les 25 captures d'écran ci-dessous attestent des 25 calculs d'aires dont la somme est de **15 ha**.

Conclusions : le critère surfacique est favorable à l'alternative agricole pour écrêter les crues au lieu et place des 3 bassins prévus. Reste à prouver que les volumes disponibles dans ces 25 lacs pour ces écrêtements est supérieur aux 3 volumes maximum des 3 bassins soit $140\ 000 + 50\ 200 + 29\ 400 = 219\ 600\ m^3$.

Un simple calcul permet d'atteindre la hauteur d'eau nécessaire à ces 15 ha des 25 lacs pour retenir $219\ 600\ m^3$ d'eau = 1,5m.

Pouvons-nous avoir une hauteur de 1,5 m de libre dans ces 25 lacs en périodes de pluies intenses (120 mm en 2h comme en juin 2008) et après 15 jours de pluies continues saturant les sols de tous les bassins versants de ces 3 vallées intimes comme elles ont été qualifiées lors du Comité de Pilotage (COPIL) du Plan Paysage de l'Agenais le 28 septembre 2022 à Moirax ?

<http://www.pays-agenais.fr/fr/les-principales-actions-menees/le-plan-de-paysage-du-pays-de-lagenais.html>

[http://www.pays-](http://www.pays-agenais.fr/fileadmin/Collectivites/Syndicat_Mixte_du_Pays_Agenais_47/documents/Nos_actions/PLAN_PAYSAGE/PP_AGENAIS_TOME_2_PARTIE1_CONCERTATION_06-09-2022.pdf)

[agenais.fr/fileadmin/Collectivites/Syndicat Mixte du Pays Agenais 47/documents/Nos actions/PLAN PAYSAGE/PP AGENAIS TOME 2 PARTIE1 CONCERTATION 06-09-2022.pdf](http://www.pays-agenais.fr/fileadmin/Collectivites/Syndicat_Mixte_du_Pays_Agenais_47/documents/Nos_actions/PLAN_PAYSAGE/PP_AGENAIS_TOME_2_PARTIE1_CONCERTATION_06-09-2022.pdf)

La réponse est oui si :

- Les 25 lacs sont curés = + 30% de volume envasé en 10ans
- Les 25 lacs sont normalisés dans le respect de la continuité écologique des cours d'eau et mis aux normes des lacs de seconde génération comme celui sur le Bourbon :



Crédit photo : vidéo en ligne du conseil municipal d'Agen du 10 septembre 2022.

<https://www.agen.fr/nous-connaître/le-conseil-municipal/seances-du-conseil-municipal-313.html>

Exposé de Jean François à 2.2 h sur les 3.05h de vidéo

c) Les 25 lacs sont rehaussés comme va l'être celui de Ganne.

Voir l'enquête publique :

<https://www.lot-et-garonne.gouv.fr/enquete-dup-dig-expropriation-autorisation-a7881.html>.

Cette rehausse va permettre une élévation de la hauteur d'eau de 1m.

d) La plupart de ces lacs sont gérés par les collectivités territoriales via la DDT – OFB – SDIS - ...seuls garants du partage des usages de l'eau de pluie. L'irrigation des terres agricoles étant garantie aux volumes actuels disponibles par ces lacs envasés plus par une extension du réseau eau des Coteaux de Gascogne.

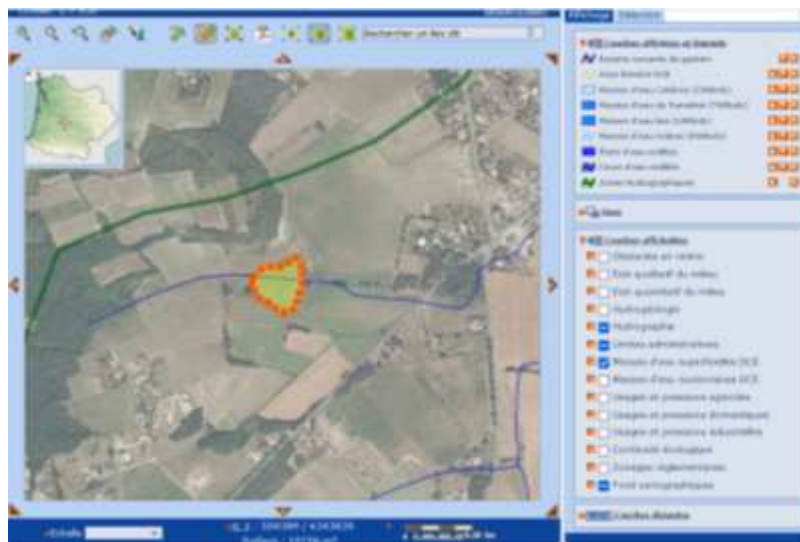
Note sur le réseau d'irrigation souterrain des Coteaux de Gascogne :

Ce réseau à pression et débit constants quelles que soient les demandes arrive dans les champs qui bordent la route de Monge à Roquefort. Soit à 1.3 km du chenal du ruisseau Labourdasse au bas des bassins versants des ruisseaux d'Aubiac – Samazan et Labourdasse. Equiper ces 3 bassins de ces bouches de sorties d'eau agricole permettrait de compenser la perte des 200 ha occupés par la Technopole Agen Garonne (TAG) autrefois irrigués par ces même bouches aujourd'hui inutilisées. Juste et réelle compensation agricole. Ainsi ces vallées intimes prendraient une valeur nouvelle permettant de « nourrir » l'Agenais qui a perdu une grande partie de ses ceintures vertes.

Les 25 lacs collinaires seraient ainsi disponibles pour les multiples missions nécessaires à l'avènement d'une zone agricole résiliente.

Baisser préventivement, les niveaux des lacs, ne coute rien et résulte d'une organisation collective de tous les acteurs de terrain notamment les agriculteurs et les propriétaires des lacs. Au moment des inondations les besoins en eaux d'irrigation sont nuls : les lacs « doivent » alors servir de stockages écrêteurs ; la solution est immédiate et sans investissement.

Calculs des 25 aires par les outils cartographiques :
carte d'état-major au 1/25 000 et <http://adour-garonne.eaufrance.fr/carto/carte>



1) Entre Falmont et Saint Pé de Bas - sous le moulin à vent cote 133 **10 756 m²**



2) Au sud de Saint Pé de Bas

2 162 m²



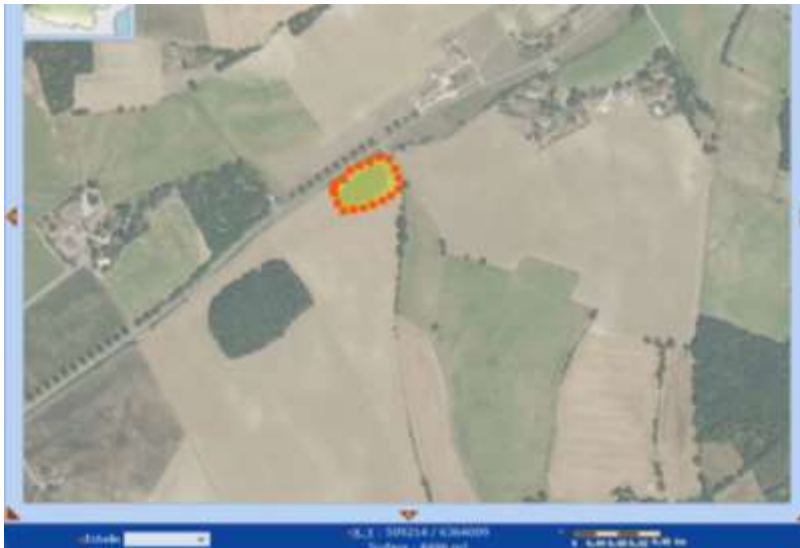
3) Laboubée

8 592 m²



4) Nord de Maries – Ouest D656 – Est de Jeannegaye

5 395 m²



5) Au sud du lieu-dit Latoute cote 98

8 496 m²



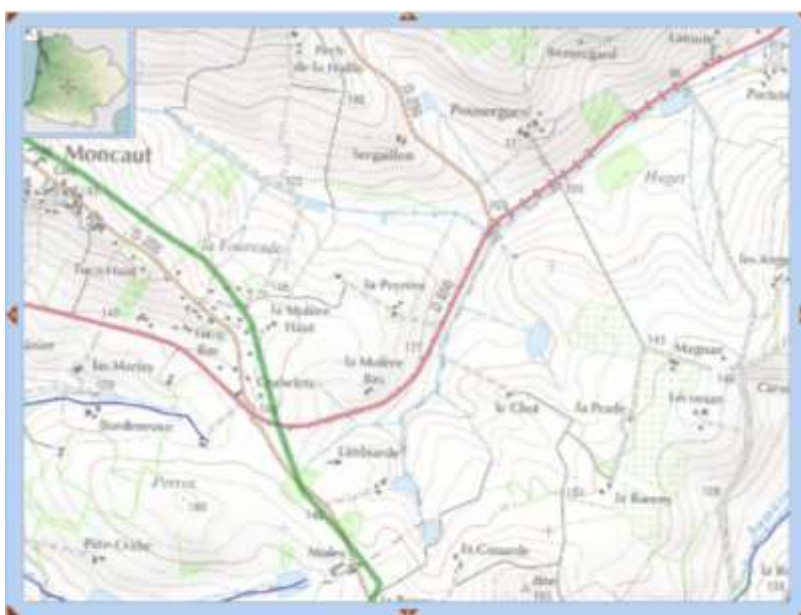
6) Peyruc

10 445 m²



7) Au sud du lieu-dit Roubiche cote 125 **2 679 m²**

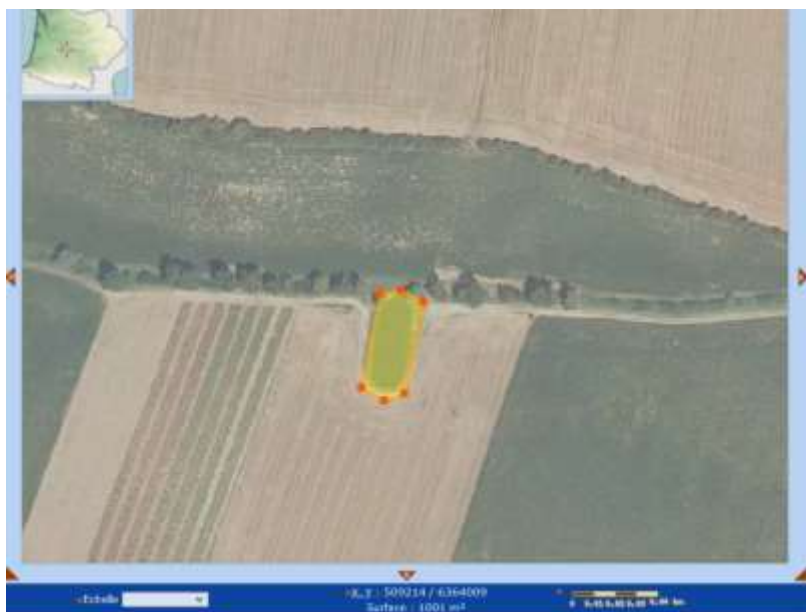
Ne figure pas sur la carte ci-dessus mais figure sur la carte d'état-major au 1/25 000



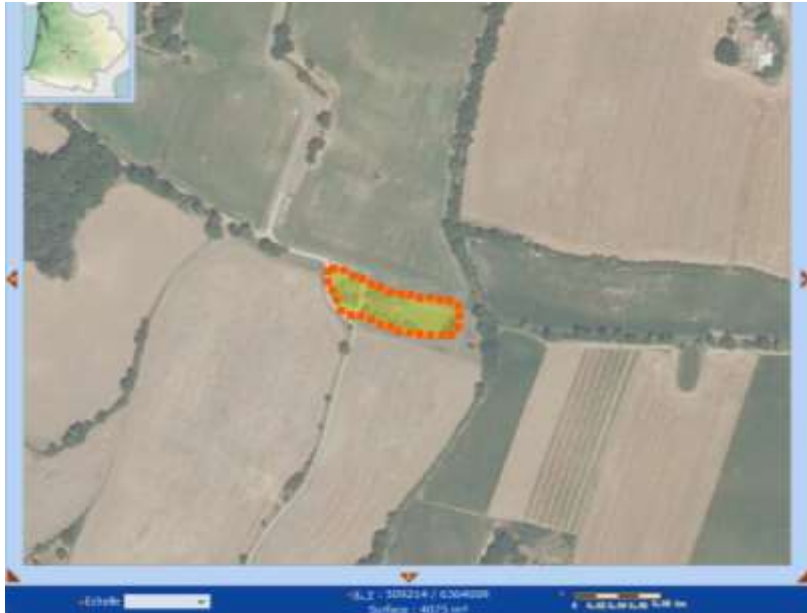
Moles et Las Maries ne sont pas dans le bassin du Samazan



8) Lieu-dit Pousergues **2 411 m²**

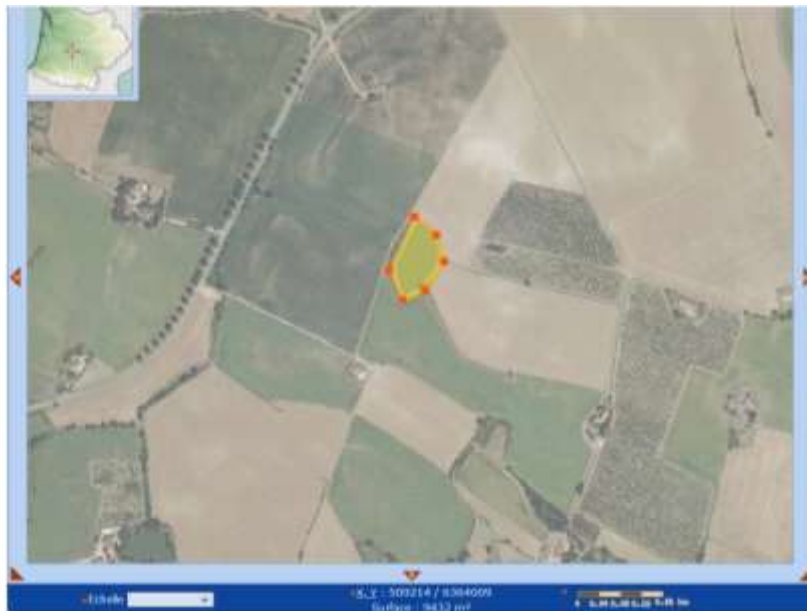


9) Au Sud du lieu-dit Séguillon **1 001 m²**



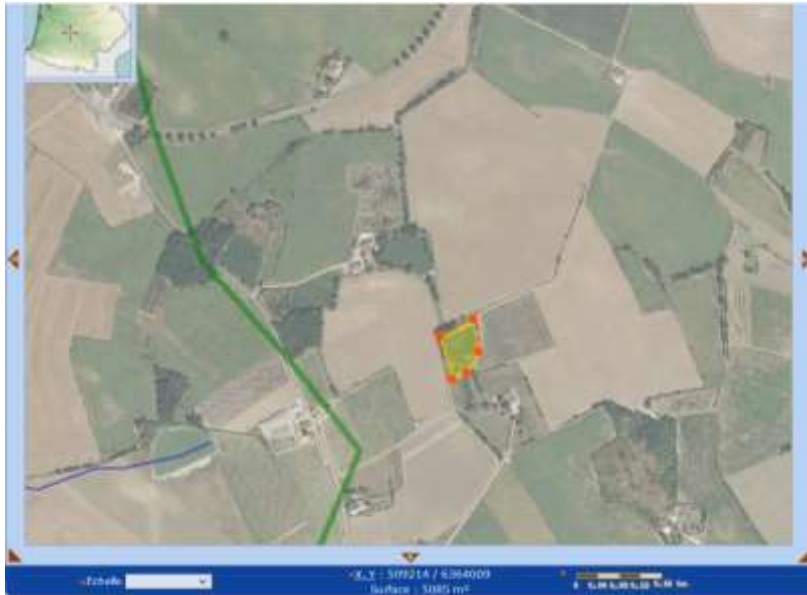
10) Chapelet de 3 lacs au Nord du lieu-dit La Fourcade

4 075m²

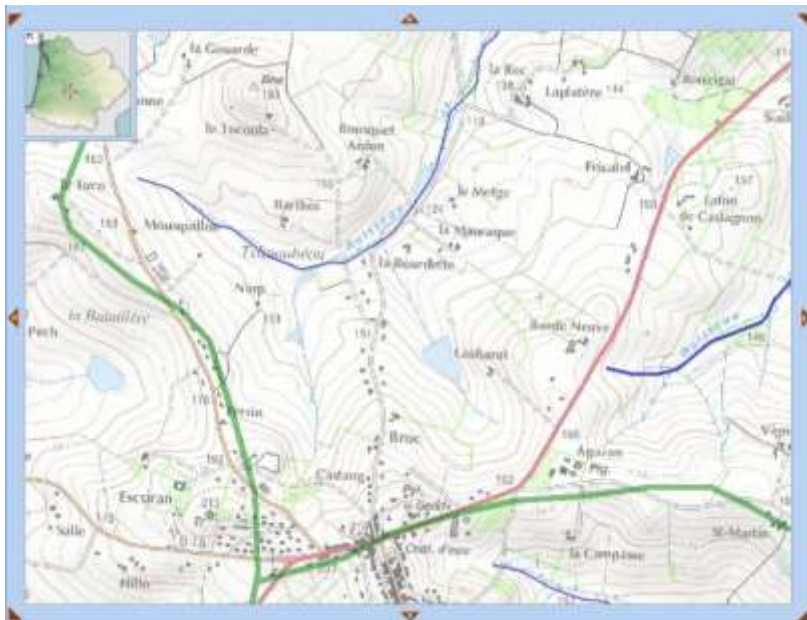


11) au Nord du lieu-dit Le Chot

9 432 m²



12) Deux lacs au sud de Limbiarde et à l'Ouest de La Couarde **6 959 + 5 085 m²**



13) Narp : chapelet de 3 lacs **3 267 + 1 876 + 2 241 m²**



14) Lieu-dit le Metge : ce lac coupe le Samazan **5 033 m²**



15) lieu-dit Laubarot **11 319 m²**



16) Lieu-dit Fricatel **4 073 m²**



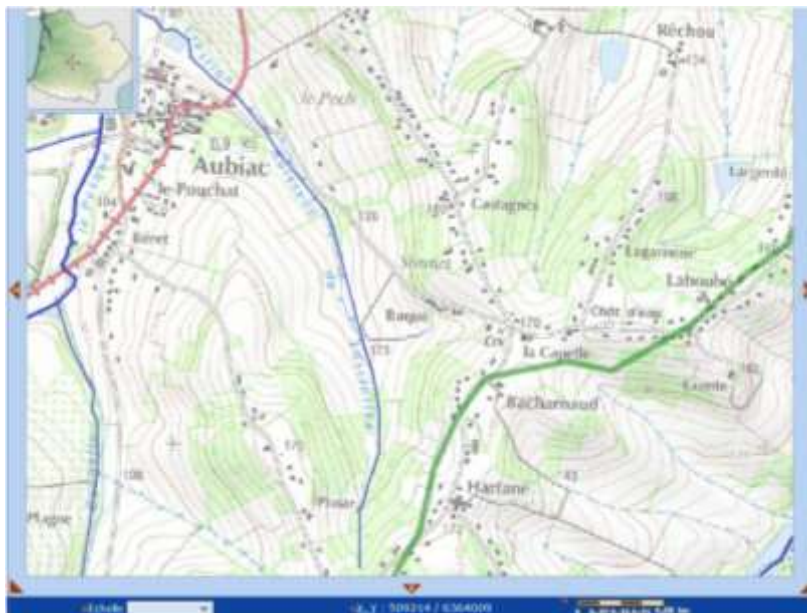
17) Lieu dit Thivoly **1 462 m²**



18) Papon sur le Gaugelin affluent du Samazan **13 053 m²**



19) Siailles **3 844 m²**



20) LARGENTE **6 436 m²**



21) Réchou **10 478 m²**



22) Au Nord d'Aubiach sur le ruisseau de Crestan **3 912 m²**





23) à l'ouest de Bedat - Champs du milieu **1 366 m²**



24) Nord AURION **4 231 m²**



25) Sud de Randez – Reignac **1 149 m²**

Il faut ajouter la [frise chronologique des inondations](#) du secteur pour appréhender dans le temps toutes les problématiques.

Il faut prendre en compte :

les 3 enquêtes publiques y compris les avis et observations formulés.

le COPIL du plan paysage de l'Agenais du 28 septembre 2022.

le PLUi de l'Agenais.

le SDAGE 2022 – 2027 et le SAGE Garonne.

le programme Life Eau & Climat.

le conseil municipal d'Agen du 10 septembre 2022.

<https://www.agen.fr/nous-connaître/le-conseil-municipal/seances-du-conseil-municipal-313.html>

Voir la vidéo en ligne

Ce document est actualisé le 17 octobre 2022

Auteur : Alain ZANARDO ingénieur biochimiste – élu municipal à Roquefort.

Contact : zanardoalain@gmail.com

Lacs hors bassins :



Vieux Crubelets MOUCHAN sur le ruisseau de Sauvagnères **69 285 m²**



Au Nord du lieu dit La Clède : 2 lacs de **13 848 + 12 760 m²**
Sur le Belloc affluent du Bagneauque au bas de Sainte Colombe.



15) Nord Riffault **2 758m²**
Rive gauche du Bagneauque